

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE MARCHE DE SERVICE 2023AO602

1 – IDENTIFICATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR

CROUS CLERMONT AUVERGNE

25 rue Etienne Dolet

63000 CLERMONT-FERRAND

Représentant : Monsieur Philippe NEGRIER le Directeur Général du CROUS CLERMONT AUVERGNE

Tél: 04 73 34 44 10

E-mail: marches@crous-clermont.fr

2 - OBJET DU MARCHE

<u>Objet</u>: Marché n°2023AO602 - Marché de Dératisation et désinsectisation des sites du Crous Clermont Auvergne

> Type de marché : Prestations de services

> Classification CPV:

90922000-6 Services de lutte contre les parasites

90923000-3 Services de dératisation 90924000-0 Services de fumigation

3 - CARACTERISTIQUES PRINCIPALES

➤ <u>Description</u>: Le marché public a pour objet les prestations préventives et curatives de dératisation et de désinsectisation, avec obligation de résultat, en vue de la destruction des nuisibles au sein des sites de restauration, des résidences universitaires et des Services Centraux du Crous Clermont Auvergne.

Lieux d'exécution : sites du Crous Clermont Auvergne (Clermont Ferrand et Montluçon)

Les missions sont exécutées conformément au Cahier des Clauses Particulières (CCP).

> Durée du marché :

Le marché est conclu pour une durée ferme allant du 01er janvier 2024 au 31 décembre 2024.

Il est reconductible tacitement 3 fois par période de 1 an, sauf dénonciation expresse de l'acheteur 4 mois avant le terme de chaque période.

Le titulaire du marché ne pourra pas refuser la reconduction du marché.

La durée totale du marché ne pourra pas dépasser 4 ans.

➤ <u>Allotissement</u>: Le présent marché n'est pas décomposé en lots.

> Tranches:

Le marché ne comporte pas de tranche.

Variantes : variantes non autorisées

> Forme du marché :

La présente consultation est passée en procédure d'appel d'offres ouvert conformément à l'article R2124-2 du Code de la Commande Publique.

4 - CONDITIONS RELATIVES AU MARCHE

➤ Modalités de paiement: Mandat administratif à 30 jours maximum

> Langue de rédaction des marchés : Français

➤ Unité monétaire utilisée : Euro (France)

5 - CONDITIONS DE PARTICIPATION - ELEMENTS A TRANSMETTRE

Cf. règlement de consultation.

6 - CRITERES D'ATTRIBUTION DU MARCHE

L'Acheteur, représenté par le Directeur général du CROUS Clermont Auvergne, élimine les offres non conformes à l'objet du marché ou au présent règlement de consultation.

L'acheteur, représenté par le Directeur Général du CROUS Clermont Auvergne, examinera les offres des candidats pour établir un classement.

Critères de sélection des offres :

Critères d'attribution

L'offre économiquement la plus avantageuse sera choisie, après classement des offres, sur la base des critères pondérés suivants :

Critère technique : 50%

SOUS CRITERE 1 : Description des moyens humains dédiés aux prestations 10% Dans le cadre de l'exécution du marché :

- Description des moyens humains : organisation, profil des techniciens (formation et qualification des équipes terrain) Certificats et agréments détenus par la société (fournir les documents correspondants en annexe) 7%
- Description des moyens en terme de prévention et de formation aux étudiants et personnels dans la lutte contre les nuisibles 3%

SOUS CRITERE 2- LOT 1 : Description des méthodes dédiées à l'exécution de la prestation 30% Dans le cadre de l'exécution du marché, description des protocoles d'intervention dans le cadre des traitements préventifs.

Mode opératoire : description de la prise en charge d'une demande de prestation

• BLATTES et assimilés : liste des produits utilisés avec n° d'autorisation de mise sur le marché (AMM), nombre de points d'intervention (gel...) au m², lieux de dépose... Fournir les FT des produits et pièges utilisés.

Contrôles et démarches « Qualité » :

- · Traçabilité et suivi des actions
- Méthodes de reporting proposées (bilan interventions)
- Mise en œuvre de la qualité dans les prestations

SOUS CRITERE 2- LOT 2 : Description des méthodes dédiées à l'exécution de la prestation 30% Fournir les FT des produits et pièges utilisés.

- Description des protocoles d'intervention dans le cadre des traitements curatifs :
 - PUNAISES DE LIT : types de protocole, rythme et nb de passages 20%
- BLATTES et assimilés : liste des produits utilisés avec n° AMM, nombres de points d'intervention (gel...) au m², lieux de dépose, rythme et nb de passage 4%
- RATS : type d'appâts, de pièges, liste des produits avec n° AMM, rythme et nb de passage type de pièges (chimiques, mécaniques...) liste des produits avec n° AMM, modalité de suivi de l'infestation (nb et fréquences des visites de contrôle) 4%
- AUTRES : Nid de guêpes, frelons, fourmis... : protocole et nb de passages 2% Contrôles et démarches « Qualité » :
 - Traçabilité et suivi des actions
 - Méthodes de reporting proposées (bilan interventions)
 - Mise en œuvre de la qualité dans les prestations

SOUS CRITERE 3 : Développement durable/ Environnement 10%

Dans le cadre de l'exécution du marché

- Description des mesures mises en place afin de satisfaire les impératifs de développement durable : gestion des déchets (appâts, plaque de glu,...), valorisation environnementale des méthodes de destruction des nuisibles, limitation des gaz à effet de serre (la liste n'est pas exhaustive).

La valeur technique de l'offre sera jugée au regard de la clarté et de la pertinence des informations contenues dans le CRT du candidat au vu des sous-critères et de leur adéquation avec les besoins et les sujétions exprimés dans le CCP.

Le ou les dossiers présentant une très bonne valeur technique obtiennent la note maximale 50 points. Si aucun dossier ne présente une très bonne valeur technique, la note maximale n'est pas attribuée.

Critère prix : 50%

L'analyse du critère prix est effectuée en faisant l'addition des notes obtenues sur le critère prix « DPGF » et le critère prix « BPU ».

L'analyse du critère prix est effectuée à partir :

- du montant total forfaitaire annuel en euro HT indiqué dans l'Annexe 1 AE « DPGF » (25%)
- du montant annuel estimé en euro HT indiqué dans l'Annexe 2 AE « BPU » (25%)

Le détenteur du prix le plus bas se verra attribuer le nombre maximal de points, 50 points.

Les autres candidats recevront la note selon la formule suivante : (prix le plus bas / prix candidat) X 50 Ce calcul de proportionnalité permet de prendre en compte l'écart réel de prix entre les différentes offres Le candidat retenu est celui qui obtient la meilleure note sur 100%.

7 - ETENDUE DE LA CONSULTATION

La présente consultation est lancée dans le cadre d'un appel d'offre ouvert régi par les articles L.2124-2 et R.2124-2 §1 du Code de la commande publique et par les articles R.2161-1, R.2161-3 §2, et R.2161-5 du Code de la commande publique.

8 – RETRAIT DU DOSSIER DE CONSULTATION

Conformément à l'article R.2132-3 du Code de la commande publique, le dossier de consultation doit être retiré sur le site de dématérialisation des procédures suivant :

• http://www.achatpublic.com.

9 - CONDITIONS DE DELAI ET DE REMISE DES OFFRES

Date limite de remise des offres : Lundi 16 octobre 2023 à 10 heures

Délai de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

<u>Conditions de remise des offres</u>: L'offre devra être déposée sur le site dématérialisation des procédures suivant : http://www.achatpublic.com (article R.2132-3 du Code de la commande publique).

10 - DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

Les entreprises pourront, avant la remise de leur offre, obtenir tous les renseignements qui pourraient leur faire défaut sur la connaissance du marché, à condition qu'ils ne soient pas de nature à porter atteinte à l'égalité des candidats.

Les demandes de renseignements devront être formulées par écrit via la plateforme de dématérialisation : http://www.achatpublic.com.

Les candidats devront les faire parvenir au plus tard 7 jours avant la date limite de remise des offres.

Le pouvoir adjudicateur s'engage à formuler une réponse dans les meilleurs délais.

Les réponses seront transmises auprès de la plateforme de dématérialisation : http://www.achatpublic.com.

Sur le site http://www.achatpublic.com l'ensemble des questions et des réponses sera accessible à ceux des candidats qui y auront porté leur identité et leurs coordonnés.